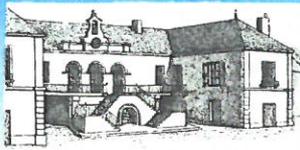


NANTON.



ESPACE INFO.

Bulletin édité par la commune de Nanton

N° 82

Janvier 2020

Directeur de la publication:

Veronique Dauby

Rédaction et administration :

Pascale Depoil, Aurélia Chevalier,

Nathalie Benas, Perrine Marchandiau

Photos : mairie - Imprimé par nos soins



Ouverture du secrétariat de Mairie

Mardi : de 9h30 à 12h00 - Jeudi : de 9h30 à 12h00 - Vendredi : de 16h00 à 17h30

Permanence du Maire, des adjoints et des conseillers : Samedi de 10h00 à 12h00

Edito du maire

L'année 2019 fut marquée par un certain nombre de changements pour votre commune. Le foyer rural a continué sa remise en forme et sa remise aux normes : alarmes, rafraîchissement des cuisines, deuxième façade. Il arrive quasiment au bout de son rajeunissement. L'éclairage public a laissé la place à la lune et aux étoiles entre 23h et 6h : malgré les inquiétudes que cela peut susciter, il semble que, même si nous sommes encore parfois surpris par la nuit noire, nous nous sommes habitués assez rapidement et assez facilement à ce changement. Le cimetière a quant à lui fait place nette : après une journée citoyenne qui a permis d'enlever les mauvaises herbes qu'on n'aime pas toujours voir et la végétalisation réalisée début octobre permettra d'occuper l'espace et de limiter l'entretien en évitant les produits phytosanitaires. Ces aménagements ont été subventionnés je le rappelle à 80 % par la région. Fleurir tout en limitant l'entretien, tel fut aussi le projet mené avec les chalotais pour aménager la rue Adolphe Déchenaud en partenariat avec la communauté de communes et le CAUE pendant le mois de septembre. Les habitants ayant choisi les plantes en fonction de leur couleur mais surtout de leur résistance, ont mis les mains dans la terre pour les installer et nous verrons dès ce premier printemps quelles plantes se plaisent, lesquelles nous plaisent le mieux et ainsi nous pourrions proposer à d'autres rues de bénéficier du même traitement. Ensuite la poste a elle aussi fait peau neuve. Les travaux intérieurs ont été réalisés par l'entreprise de la poste et la commune avait donc l'obligation de réaliser une rampe d'accessibilité. Pour les travaux qui incombent à la commune, nous avons eu une aide de l'état de 30 %. Il reste encore à stabiliser un emploi dans ce bureau qui a surtout souffert du manque de personnel formé. Une demande que nous ne cessons de réitérer et que nous espérons voir aboutir très rapidement. Enfin le plus gros dossier de cette année 2019 fut sans nul doute celui des cheminements doux. Sully a vu en premier la création de sa liaison piétonnière avec le bourg, suivi de près par Chalot. Une phase de test a été mise en place en décembre dernier pour les chicane à l'entrée de Sully afin de limiter la vitesse à l'entrée de ce hameau. Votre conseil municipal voit aboutir ce projet avec un réel plaisir : la réalisation répond pour l'instant à nos attentes et les promeneurs ou marcheurs ont déjà pu tester ces petits circuits en toute sécurité malgré le temps assez peu favorable. Nous espérons que les beaux jours verront fleurir les piétons sur ces chemins. Mais nous n'en sommes encore qu'à la moitié puisque nous venons cette semaine de commencer l'aménagement de la place de Vincelles et qu'il nous faudra attendre sans doute février pour terminer par le centre bourg et la liaison jusqu'à la guiche. Concernant le financement de ce projet, je rappelle que l'état nous aide à hauteur de 20% des dépenses (DETR) et la région à hauteur de 30 %. S'ajoute à cela, une autre aide de la région de 15 000 €, les amendes de police pour une somme totale de 13 322 € sur deux ans et le département pour une somme 8 500 €. Toutes ces subventions et aides prennent en charge 64 % des dépenses. Voici en quelques mots les six points qui ont jalonné l'année 2019 concernant notre seule commune.

D'autres points importants ont été traités eux lors des conseils communautaires : Le schéma de défense incendie a permis de faire le point sur la conformité des installations de bornes incendies sur tout le territoire et de chiffrer les travaux nécessaires. L'année 2019 aura marqué le début du travail sur le PLUI avec des ateliers qui ont réuni élus, habitants, personnes publiques associées afin de tracer les grandes lignes de ce que nous souhaitons pour l'ensemble des communes, une occasion pour nous de montrer le lien qui unit Nanton aux communes voisines que sont Etrigny, la chapelle de Bragny et Lalheue. Votre conseil municipal a commencé à débattre sur le premier document rédigé pour le PLUI à savoir ce qu'on appelle le PADD. La présentation et les discussions vont se poursuivre lors des prochains conseils. Enfin l'assainissement avec la prise de compétence par la communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2020 : chaque commune a indiqué son mode de fonctionnement et il nous faut envisager d'harmoniser nos pratiques et nos tarifs ce qui n'est pas une affaire simple. Il faut espérer que cela permettra d'engager les travaux que les communes seules ont parfois du mal à assumer.

2020 sera forcément une année nouvelle puisqu'elle amènera une équipe municipale nouvelle. Je souhaite que cette année réponde à vos attentes, que des discussions s'engagent afin que les futurs élus soient à votre écoute et que de nouvelles idées puissent germer. Je vous souhaite donc une année 2020 pleine d'échanges, de discussions et d'avancements sur les sujets qui vous sont chers.



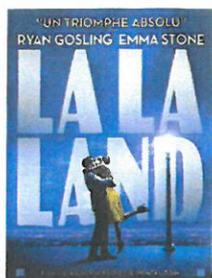
Véronique DAUBY

Amicale des Nantonnais

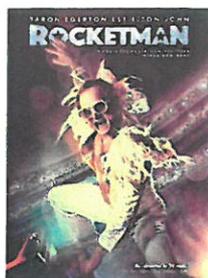
Samedi 8 février : 6ème nuit du cinéma sur
« Les plus belles comédies musicales »

3 films

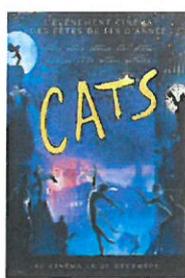
17h- 19h



19h30-21h30

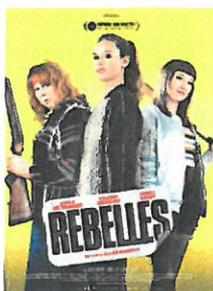


22h30-0h30



Avec petite restauration sur place

Et ensuite.....



REBELLES

Dimanche 9 février 20h30



AU NOM DE LA TERRE

7 et 8 mars 20h30

Amicale des Vinchollais

Soirée Jeux au Foyer Rural

Samedi 29 Février à 17h

La soirée sera suivie d'un mâchon

5 € pour les adhérents de l'Amicale et 10 € pour les non adhérents. Contact : Suzanne Charrier



Le petit collectionneur



La collection de Daniel Passerat, rue des vaches à Vincelles, sera ouverte au public dès le 1er mars. L'entrée est libre, il est souhaitable de téléphoner avant au 09 63 07 61 34.

Des portes ouvertes sont prévues les 1, 2 et 3 mai 2020.

Carte d'identité et passeport



Depuis quelques temps déjà votre mairie n'instruit plus les demandes de cartes d'identité et passeports. Votre mairie de domicile vous remet seulement le cerfa papier vous permettant de faire votre demande ou vous guide pour effectuer une pré demande en ligne. Vous devez ensuite prendre rendez-vous auprès d'une mairie équipée pour la délivrance de ces titres (Sennecey, Tournus, Chalon...).

Pour la pré-demande, rendez vous sur le site <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Les services

La poste :

ouverture du bureau tous les après-midis de 14h à 17h



Bibliothèque :

ouverture le mercredi et le samedi de 10h à 12h.

CCAS

NANTON

CONCOURS DE BELOTE

**MERCREDI 12 FEVRIER
2020**

Foyer Rural de Nanton

Inscription 13H30

à la vache en doublette



Inscription: 16 € l'équipe

Organisé par les membres du CCAS de la commune

Café de bienvenue !
Lots : Cochon à la découpe

Soirées jeux

Tous les mercredis soirs à partir de 17h, le café de Nanton vous propose une soirée jeux de plateau.

Vous êtes fans d'échec, de petits chevaux ou de scrabble, venez passer un moment entre amis ou en famille et rencontrer d'autres amateurs. Pensez à amener vos jeux.



Travaux

Les travaux se poursuivent et sont arrivés à VINCELLES : la place a déjà changé d'aspect et redevient comme le souhaitent les habitants une vraie place où il fera bon se retrouver à l'occasion des puces ou de toute autre manifestation.

La route départementale qui avait pris une largeur de 9m à certains endroits, retrouve une largeur réglementaire de 5.50m.

Des plantations se feront autour de l'abreuvoir et en bord de route.

Nous essayons d'être à l'écoute des remarques des habitants dans la mesure du possible.

Après Vincelles, les travaux se poursuivront au bourg.

Nous vous demandons d'être vigilants pendant les travaux et de bien respecter la signalisation, feux ou autres, pour votre sécurité et celle des personnes qui travaillent sur le chantier.



Elections

Vous avez jusqu'au 7 février 2020 pour vous inscrire sur les listes électorales afin de voter aux prochaines élections.

Etat civil

Mariage

Mme LANGLET et M.VILLARD, Chalot, le samedi 18 janvier 2020